

Gilles HENNEBUELÉ  
21, Rue du Jauau  
62310 FRUCÉS

Faire de la Commune de VINCY

Madame Peggy CARTON  
Commissaire Enquêteuse

Objet: Parc Eolien des Fourrières  
sur les Communes de Fauquinghem et Vincy

Dans le cadre de l'avis d'enquête publique le rapportant à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des fourrières sur les communes de Fauquinghem et Vincy, je tiens à apporter mon point de vue ci-après:

"Dans les années qui arrivent et déjà actuellement, il ya une forte demande d'électricité qui va d'ailleurs s'accélérer de plus en plus au fil des années qui vont de succéder - Cette augmentation des besoins en électricité va rendre indispensable le recours à toutes les énergies renouvelables: l'éolien - le photovoltaïque - la méthanisation - l'hydroélectrique ... etc. --

Annexe 4 1/4  
Vincy, le 12 juillet 2023 cest  
①

Les centrales nucléaires, bien que nécessaires, seront insuffisantes comme les énergies renouvelables connues et exploitées actuellement pour couvrir tous les besoins des citadins de tous y compris des entreprises. ②/4

Si on souhaite conserver tout nos confort, et nos habitudes de bien vivre ~~avec la facilité~~, quelque il soient, de maintenir et développer notre économie en préservant le maximum d'emploi dans notre région, et sur le territoire national, tout en recherchant des garanties maximales d'indépendance et d'autonomie, il faut accepter TOUTES les formes de production d'énergie en s'efforçant de trouver, chaque fois que cela est possible, des solutions pour diminuer le recours aux énergies fossiles afin de réduire au mieux l'empreinte carbone.

Dans notre région, nous bénéficions d'une situation privilégiée grâce au vent ce qui nous donne, naturellement, de nombreuses opportunités à l'égard de l'éolian-

Notre région est pauvre, peu peuplée, vieillissante et ne possède pratiquement pas d'activité industrielle et commerciale. Notre territoire, sous administration, est presque, sans perspective de ressource. Nos collectivités

locales ont des difficultés pour boucler leur budget et pour maintenir, autant que cela est possible, le nombre limité de services existants. Exemple: cette année, notre communauté de communes a dû augmenter la fiscalité, à hauteur de 300 000 €, pour préserver pour les services qu'elle offre à sa population (3 budgets annexes au budget principal dont la maison de santé qui rend possible un service médical de proximité), afin de faire face, au mieux, à la sous-médicalisation qui frappe, en particulier, notre monde rural.

L'éolien est source de richesse pour les territoires. Pour les Régions (ex: la C.V.A.E.); pour les départements (ex: foncier bâti transféré aux communes mais compensé, C.V.A.E et IFER); pour les communes: (ex: foncier bâti transféré, 20% de l'IFER depuis le 1/01/2019 et les indemnités, en général par MW, qui sont négociées, et surtout, pour les Communautés de communes: ex. foncier bâti si taxe additionnelle, la CFE, la CVAE en compensation puisque désormais supprimée et enfin l'IFER.

Sur un autre plan, l'éolien profite également (4) à l'économie européenne puisque la fabrication des éoliennes peut être effectuée entièrement en Europe-

En revanche, localement, les éoliennes représentent une source d'emplois non délocalisables (transport-activité importante des entreprises de génie civil et de maintenance plurielle). Elles permettent un enrichissement local avec de multiples retombées économiques, y compris, indirectement, par contre-coup-

Au maintien et à l'accroissement de services potentiels garantis par les retombées fiscales importantes ajouté également la prise en compte de la biodiversité par les initiateurs de l'éolien qui s'engagent à mettre tout en œuvre pour ne pas contrecarrer les équilibres naturels.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je ne peux qu'exprimer un avis favorable au projet du Parc Eolien des Poutières que je soutiens sans réserve."

Gilles HENNEQUÉE

~~111~~

4/4